



INFO CAPSULE

LES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

INTRODUCTION

Dans l'exercice de ses fonctions et pouvoirs, le **conseil d'établissement de l'école (CÉ)** est appelé à se prononcer sur des dizaines de décisions concernant le fonctionnement de l'école.

L'un de ces pouvoirs concerne la tenue d'activités de financement. Pour ces activités, l'article 94 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) prévoit ce qui suit :

« Le conseil d'établissement peut, au nom de la commission scolaire, solliciter et recevoir toute somme d'argent par dons, legs, subventions ou autres contributions bénévoles de toute personne ou de tout organisme public ou privé désirant soutenir financièrement les activités de l'école.

Il ne peut cependant solliciter ou recevoir des dons, legs, subventions ou autres contributions auxquels sont rattachées des conditions qui sont incompatibles avec la mission de l'école, notamment des conditions relatives à toute forme de sollicitations de nature commerciale. »

Les activités de financement ont un intérêt particulier pour les parents : elles peuvent permettre la réalisation de projets et d'activités dont le financement n'est pas autrement prévu par les budgets d'immobilisation et de fonctionnement mis à la disposition des écoles. Dans ces situations, la LIP met à la disposition des conseils d'établissement un levier intéressant pour bonifier les services d'enseignement, **la campagne de financement**, qui peut prendre diverses formes : vente de biens, activité-bénéfice, tirage, concours, don ou commandite.

Malgré l'importance du sujet, l'article 94 de la LIP ne répond pas à toutes les questions concernant certains éléments importants à considérer dans l'organisation d'une activité de financement.

Aussi, afin de bien jouer leur rôle au sein du conseil d'établissement, les parents peuvent s'interroger sur les sujets suivants :

- ◇ Quels **projets et activités** peuvent être réalisés à l'aide d'une campagne de financement?
- ◇ Quelles **formes** peut prendre la campagne de financement?
- ◇ Qui peut proposer de telles activités?
- ◇ Quelles sont les formalités préalables à la tenue de ces activités?
- ◇ Quels sont les éléments à considérer pour la tenue de ces activités?

Le présent **INFO CAPSULE** vise à faire des parents, **des parents « mieux informés »**, **des partenaires** de la décision qui mènera à encadrer les activités de financement organisées dans les écoles.

Bonne lecture!

Les activités de financement : ça ne s'improvisent pas!

« PEU IMPORTE LA FORME, PLUS UNE CAMPAGNE DE FINANCEMENT SERA LÉGALE, OPPORTUNE ET ÉTHIQUE, PLUS IL Y AURA DE PARTICIPATION! »

ENCADREMENT LÉgal	À NE PAS FAIRE : <ul style="list-style-type: none"> • Recevoir un don ou une contribution auquel est rattaché : <ul style="list-style-type: none"> - Toute forme de sollicitation de nature commerciale; ou - Toute forme de publicité à l'intention des enfants de moins de 13 ans.
ENCADREMENT OPPORTUN	QUOI? <ul style="list-style-type: none"> • Choisir une activité et un objectif rassembleurs; • Tenir compte du projet éducatif et des valeurs que l'on veut transmettre aux élèves dans ces choix. POURQUOI? <ul style="list-style-type: none"> • Le contexte et la raison de l'activité de financement doivent être clairs; • Il faut éviter d'utiliser les sommes amassées pour du matériel scolaire ou des services éducatifs. QUAND? <ul style="list-style-type: none"> • La durée doit être précisée (date de début et de fin); • Il faut considérer les autres activités de financement en cours.
ENCADREMENT ÉTHIQUE	COMMENT? <ul style="list-style-type: none"> • La transparence : <ul style="list-style-type: none"> - Les règles de l'activité doivent être claires; - Les projets et activités à réaliser doivent être en lien avec le projet éducatif de l'école. • La liberté de participer à l'activité de financement : <ul style="list-style-type: none"> - Chacun doit avoir le choix entre : participer à l'activité de financement ou contribuer financièrement à celle-ci. • Les récompenses : <ul style="list-style-type: none"> - Les récompenses aux meilleurs vendeurs sont habituellement incompatibles avec la mission de l'école : elles sont à éviter. Le cas échéant, un tirage au sort parmi les participants est à privilégier. • L'utilisation des profits : <ul style="list-style-type: none"> - Les profits doivent être déposés dans un fonds à destination spéciale; - Ils doivent être utilisés aux fins pour lesquelles ils sont amassés; - Il est important de bien identifier à quoi serviront les surplus amassés.

LES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Les activités de financement : ce qui est autorisé... ce qui ne l'est pas!

TYPE D'ACTIVITÉ DE FINANCEMENT	EXEMPLES		
	AUTORISÉ	AUTORISÉ AVEC ENCADREMENT PARTICULIER	INTERDIT
VENTE DE BIENS AVEC PROFITS¹	<ul style="list-style-type: none"> • Vente de denrées provenant d'un marchand ou d'un commerçant (pain, fromage, café, agrumes, etc.)² • Vente d'objets d'usage courant (sac, savon, calendrier, carte-cadeau, etc.)² 	<ul style="list-style-type: none"> • Vente de chocolat (conforme à la Politique alimentaire)² • Vente d'œuvres d'art fabriquées par les élèves (autorisation parentale) • Vente de produits alimentaires faits maison (si détenteur d'un permis de la MAPAQ) 	<ul style="list-style-type: none"> • Vente de biens ou de cartes-cadeaux avec ristourne sur le volume d'achat • Vente de boissons alcoolisées ou de cartes-cadeaux de la SAQ
ACTIVITÉ-BÉNÉFICE	<ul style="list-style-type: none"> • Course-O-thon • Lave-O-thon • Marche-O-thon • Repas (service de produits faits par un marchand ou un commerçant) • Salon du livre avec frais d'entrée (attention à la sollicitation de nature commerciale et à la publicité aux moins de 13 ans) 	<ul style="list-style-type: none"> • Activité avec vente ou service d'alcool (licence de la RACJ³) • Soirée de danse (licence de la SOCAN) • Soirée cinéma (licence d'Audio Ciné Films) • Spectacle avec frais d'entrée (licence selon le type de prestations) 	<ul style="list-style-type: none"> • Salon du livre avec ristourne sur le volume d'achats • Soirée casino
TIRAGE, CONCOURS ET AUTRES	<ul style="list-style-type: none"> • Encan • Tirage de type « moitié-moitié » (licence de la RACJ³ obtenue) 	<ul style="list-style-type: none"> • Bingo avec frais d'entrée (licence de la RACJ³) • Tirage (licence de la RACJ³) 	<ul style="list-style-type: none"> • Bingo ou jeux impliquant de l'argent (licence de la RACJ³)
DON OU COMMANDITE	<ul style="list-style-type: none"> • Don en argent sans contrepartie ni reconnaissance • Don en argent de type « carte à gratter » 	<ul style="list-style-type: none"> • Don en argent avec reconnaissance (la reconnaissance doit être « sobre et modeste ») • Don en biens ou en services (doit être autorisé par la commission scolaire) 	<ul style="list-style-type: none"> • Don en argent, en biens ou en services avec contrepartie (le fait d'exiger une contrepartie disqualifie le don)

1 : La vente de certains **produits** ou la tenue de certaines **activités** de financement peuvent être plus rentables que d'autres.

2 : Dans certaines municipalités, le porte-à-porte nécessite un permis et dans d'autres, carrément interdit.

3 : RACJ : Régie des alcools, des courses et des jeux

INFO CAPSULE

LES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT



PROJET À FINANCER	<input type="checkbox"/> Projet d'école	<input type="checkbox"/> Activité éducative	<input type="checkbox"/> Autre
	Nature du projet :		
SOMMES REQUISES	<input type="checkbox"/> Globalement <input type="checkbox"/> Par élève <input type="checkbox"/> Les parents auront le choix de verser une somme de _____ \$ pour financer le projet ou l'activité plutôt que de participer à l'activité de financement		
TYPE D'ACTIVITÉ DE FINANCEMENT	<input type="checkbox"/> Vente de biens avec profits (Nom de la compagnie : _____) <input type="checkbox"/> Activité-bénéfice <input type="checkbox"/> Tirage, concours <input type="checkbox"/> Don ou commandite		
DATE (période de sollicitation)	Du : _____ Au : _____		
ÉLÈVES PARTICIPANTS	<input type="checkbox"/> Classe(s) de : _____ <input type="checkbox"/> Degré(s) : _____ <input type="checkbox"/> École complète		
RÉPARTITION DES PROFITS	<input type="checkbox"/> Financement du projet de l'École <input type="checkbox"/> Financement des activités de la classe <input type="checkbox"/> Financement des activités de l'élève <input type="checkbox"/> Aide humanitaire au profit de : _____		
AFFECTATION DES SURPLUS (le cas échéant)	<input type="checkbox"/> Financement du projet de l'École <input type="checkbox"/> Financement des activités de la classe <input type="checkbox"/> Aide humanitaire au profit de : _____		

JE SUIS EN DÉSACCORD : QUELS SONT MES RECOURS?

Vous vous questionnez sur la pertinence ou l'encadrement d'une activité de financement? La première étape est de **s'informer**. Le projet à financer, le type d'activité de financement, le moment et la nature de cette levée de fonds sont **obligatoirement approuvés, après discussions, par le conseil d'établissement**.

Les étapes suggérées sont les suivantes :

- 1) **Communiquer** avec la direction de l'école pour échanger sur la problématique;
- 2) **S'adresser** à l'organisme responsable de l'approbation des activités de financement (le conseil d'établissement);
- 3) **Contact**er le Responsable de l'examen des plaintes de la commission scolaire (procédure accessible au : www.cskamloup.qc.ca).